

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 25 NOVEMBRE A 20H30**

(Salle de la mairie)

- 1) Désignation d'un Secrétaire de Séance
- 2) Appel nominal des membres
- 3) Adoption du procès-verbal de la séance du 30 septembre 2021

**ORDRE DU JOUR**

**I – SYGOM - ADOPTION DU REGLEMENT DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES**

**II – CONVENTION SIEVN EXTENSION EAU**

**III – CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE MEDECINE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'EURE - AUTORISATION**

**IV – PRESENTATION DU PROJET LOTISSEMENT LA CLEF DES CHAMPS**

**V – RESERVE INCENDIE RUE D'AUMARE : DEMANDE DE DETR ET FONDS DE CONCOURS**

**VI – DEMANDE AUTORISATION MODIFIANT LES CONDITIONS D'EXPLOITATION D'UNE INSTALLATION DE TRAITEMENTS DE GRANULATS COMMUNE DES TROIS LACS**

**VII – QUESTIONS DIVERSES**

**1) Désignation d'un Secrétaire de Séance**

M. Alain BUREL est désigné pour remplir cette fonction.

**2) Appel nominal des membres**

**Etaient présents** : M. Serge Colombel, maire, M. Alain Burel, 1<sup>er</sup> adjoint ; M. Didier Ribel, 2<sup>e</sup> adjoint, M. Michel Gest, 3<sup>e</sup> adjoint ; Alain LEPINE, Françoise HENRY, Hugues CARPENTIER, Chantal CLEE, Angélique PIESZKO conseillers municipaux

**Etaient absents excusés** : Damien PASDELOUP, Gérald LERICHE

**Pouvoir de** : Damien PASDELOUP à Hugues CARPENTIER

**I – SYGOM - ADOPTION DU REGLEMENT DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Vu** les statuts du SYGOM

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2224-13 et suivants, et R.2224-23 et suivants, portant sur les Ordures ménagères et autres déchets,

**Vu** l'article L 5211-9-2 du CGCT portant sur l'exercice du pouvoir de police spécial en matière de déchets ménagers,

**Vu** le Code de l'Environnement, et notamment ses articles L 541-1 et suivants portant sur la prévention et la gestion des déchets,

**Vu** le Règlement Sanitaire Départemental de l'Eure rendu opposable par un arrêté préfectoral du 13 mai 1980, modifié par les arrêtés préfectoraux du 8 octobre 1980, du 29 octobre 1982 et du 10 janvier 1985,

**Vu** le Décret n° 2016-288 du 10 mars 2016 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets en application de la loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015,

**Vu** la délibération du comité syndical du SYGOM du 3 mai 2021, portant adoption du règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés

**Vu** la délibération du comité syndical du SYGOM du 11 octobre 2021, portant adoption d'une mise à jour du règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés,

**Considérant** la nécessité de réglementer, afin d'assurer l'hygiène publique et la sécurité des usagers de la voie publique, les conditions de collecte des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble du territoire pris en charge par le SYGOM,

**Considérant** que la mise en œuvre des compétences en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés requiert, nonobstant les pouvoirs de police exercés par les maires des communes, la promulgation d'un règlement applicable aux usagers du service,

**Considérant** le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés du SYGOM

**Considérant** la renonciation par Monsieur le Président du SYGOM d'exercer le pouvoir de police spéciale en matière de déchets ménagers, qui lui a été attribué suite à son élection le 21 septembre 2021,

#### **APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A L'UNANIMITE DES MEMBRES VOTANTS**

**Article 1** : ADOPTE le règlement de collecte et ses annexes, présentés en annexe à la présente délibération

#### **II – CONVENTION SIEVN EXTENSION EAU**

Monsieur le Maire expose qu'une convention SIEVN et la commune doit être prise pour l'extension eau pour la réserve incendie rue d'Aumare

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec le SIEVN
- autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes formalités afférentes

#### **III – CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE MEDECINE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'EURE - AUTORISATION**

Monsieur le Maire expose que la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, article 25 (2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> alinéas) autorise les Centres de Gestion à passer des conventions pour l'exercice de missions **facultatives**. Un service Médecine est proposé aux collectivités et établissements. Une convention portant sur les modalités d'exercice de la mission afférente doit être établie. Elle sera mise en œuvre dès signature par les parties.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec le Centre de Gestion de l'Eure et ce, conformément à l'exemplaire exposé ci-après

Autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes formalités afférentes

#### **IV – PRESENTATION DU PROJET LOTISSEMENT LA CLEF DES CHAMPS**

M. le Maire expose au conseil les plans du projet lotissement La Clef des Champs. Le conseil émet des réserves à savoir : un coin poubelles, la voirie et les réseaux. L'approbation finale se fera quand tous les éléments utiles seront réunis et favorables

#### **V – RESERVE INCENDIE RUE D'AUMARE : DEMANDE DE DETR ET FONDS DE CONCOURS**

Monsieur le Maire expose que le projet de Installation d'une cuve à incendie de 120 m3 pour desservir les habitants de la rue d'Aumare dans une zone non protégée et dont le coût prévisionnel s'élève à 46 637 € HT soit 55 963 € TTC est susceptible de bénéficier de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR). Le plan de financement de cette opération serait le suivant : Coût total : 46 637 € DETR : 13 991€ Autofinancement communal : 41 972 €. Un fonds de concours auprès de SNA sera aussi sollicité

#### **VI – DEMANDE AUTORISATION MODIFIANT LES CONDITIONS D'EXPLOITATION D'UNE INSTALLATION DE TRAITEMENTS DE GRANULATS COMMUNE DES TROIS LACS**

Monsieur le Maire donne lecture de l'arrêté DCAT/SJIPE/MEA/21/057 de demande d'autorisation modifiant les conditions d'exploitation d'une installation de traitements de granulats commune des 3 lacs

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Accepte la demande d'autorisation modifiant les conditions d'exploitation d'une installation de traitements de granulats commune des 3 lacs

## **VII - QUESTIONS DIVERSES**

Demander à l'entreprise Robbe pour l'électricité dans l'église

Plan de la commune : Accord par Eucyb

Françoise Henry propose l'installation de tables de ping pong dans la nouvelle aire à la sortie de Fretteville.

Des devis seront demandés.

Vendredi 3 décembre : visite de la ferme gallo romaine